

EST LYONNAIS TOURISME FLUVIAL

# Navette du canal de Jonage : les Yachts de Lyon à la barre



■ Le bateau, propriété du Symalim (syndicat mixte regroupant des collectivités du Rhône et de l'Ain), a été rebaptisé L'Évasion. Il peut accueillir 70 passagers et circule entre Villeurbanne et Jonage, via Vaulx-en-Velin, Décines et Meyzieu. Photo Les Yachts de Lyon

Propriétaire du Grand Parc de Miribel-Jonage, le Symalim, Syndicat réunissant des collectivités du Rhône et de l'Ain, a décidé de confier l'exploitation de sa navette fluviale circulant entre Villeurbanne et Jonage, à un opérateur privé. Coup d'envoi de la saison ce mercredi 2 mai.

Exit la Segapal, bonjour Les Yachts de Lyon ! Après trois années d'exploitation déficitaires de sa navette fluviale par «sa» société publique locale (SPL), le Symalim, syndicat mixte propriétaire du Grand Parc de Miribel-Jonage, qui regroupe des collectivités

du Rhône et de l'Ain<sup>(1)</sup>, change de cap. Ses responsables ont en effet choisi un opérateur privé pour prendre la barre du catamaran naviguant entre Villeurbanne et Jonage, via Vaulx-en-Velin, Décines et Meyzieu. Un bateau à propulsion électro-solaire de 18 mètres de long pouvant accueillir 70 passagers. «L'appel d'offres a été lancé en accord avec l'ensemble des communes riveraines<sup>(2)</sup>, précise Jérôme Sturla, président du Symalim. L'objectif est de s'appuyer sur les compétences de professionnels. Deux candidats étaient en lice, la proposition des Yachts de Lyon a été jugée plus performante que celle de Chantier

naval franco-suisse.» Le marché est conclu pour une durée de deux ans, avec possibilité de renouvellement une fois pour la même période. Selon nos informations, il est «bien sûr» plus onéreux pour le Symalim qui versait à la Segapal, l'exploitant précédent, 141 600 € HT par saison. Avec à la clé des exercices déficitaires de l'ordre de 80 000 €/an pris en charge par le syndicat.

## Booster une fréquentation en berne

À charge désormais pour Les Yachts de Lyon, spécialiste du tourisme fluvial, qui gère le Vaporetto circulant

sur la Saône à Lyon, de booster la fréquentation de la navette du canal de Jonage (3) rebaptisée L'Évasion et de gonfler les recettes. Coup d'envoi de la saison ce mercredi 2 mai.

H.P.

<sup>(1)</sup> Le Symalim regroupe la Métropole de Lyon, la Communauté de communes Miribel et Plateau (CCMP), Lyon, Villeurbanne, les conseils départementaux du Rhône et de l'Ain.

<sup>(2)</sup> Six communes de l'Ain : Neyron, Miribel, St-Maurice de Beynost, Beynost, Thil, Niévroz. Cinq du Rhône : Vaulx-en-Velin, Décines, Meyzieu, Jonage et Jons.

<sup>(3)</sup> En 2016, la navette avait comptabilisé 6 000 passagers, le double était escompté.

## « Poursuivre la dimension sociale et développer une offre événementielle »

Co-fondatrice avec Christian Desbois des Yachts de Lyon, Françoise Neubert se prévaut d'« une expertise ayant permis à notre société de remporter l'appel d'offres. Nous allons, conformément aux termes du contrat conclu avec le Symalim, poursuivre la dimension sociale de l'activité avec les promenades et les déjeuners dominicaux destinés au grand public. Notre valeur ajoutée



■ Françoise Neubert, co-fondatrice des Yachts de Lyon. Photo L.P.

réside dans le volet événementiel. Nous allons développer une offre dans ce domaine qui est notre spécialité. Il existe un fort potentiel avec notamment les entreprises du Carré de Soie et du secteur du Groupama Stadium. Sans oublier les particuliers pour des anniversaires, mariages...» Renommé L'Évasion avec « une identité visuelle basée désormais sur un décliné de gris », le bateau du Symalim permet, souligne Françoise Neubert, « la découverte du patrimoine industriel et naturel du canal de Jonage par un mode respectueux de l'environnement grâce à son fonctionnement 100 % électrique. ».

## REPÈRES

- **Un marché de deux ans**
- Le contrat conclu entre le Symalim et Les Yachts de Lyon fixe quatre objectifs :
  - > Développer l'attrait touristique de la Métropole de Lyon
  - > Valoriser le patrimoine industriel et naturel des collectivités territoriales traversées par le canal de Jonage
  - > Renforcer la dimension sociale et offrir un équipement ludique s'insérant dans son environnement
  - > Dynamiser et animer le canal et ses abords avec une forte préoccupation écologique et pédagogique
- Les élus du Symalim ont souhaité le maintien de tarifs accessibles pour les promenades commentées : 8 € adultes ; 3 € enfants ; gratuit - 3 ans.
- **Les Yachts de Lyon**
- > Société de tourisme fluvial fondée en 2000 par Françoise Neubert et Christian Desbois.
- > Flotte : 4 bateaux (+ L'Évasion) circulant sur le bassin Rhône-Saône.
- > Chiffre d'affaires du groupe (deux

entités) : 1,5 million

- > 18 collaborateurs
- > Activité événementielle en direction des entreprises et des particuliers : 280 événements par an.
- > Exploitant, depuis 2012, du Vaporetto, navette fluviale circulant sur la Saône, à Lyon.

**PRATIQUE** Les Yachts de Lyon, 12 quai Rambaud à Lyon. Tél : 04.72.56.51.23.

■ **L'Évasion : saison 2018 du 2 mai au 14 octobre**

- > Capacité du bateau : 70 personnes.
- > Jours de navigation : le samedi hors vacances scolaires ; mercredi, jeudi, vendredi et samedi pendant les vacances scolaires.
- > Départs : passerelle de Décines, port de Meyzieu, Grand Large.
- > Jour de navigation pour les déjeuners : dimanche midi, à partir de 45 € (départ du port de Meyzieu, Grand Large et de la passerelle de Décines).
- PRATIQUE** [www.lesyachtsde Lyon.com/evasion.html](http://www.lesyachtsde Lyon.com/evasion.html)